



FLASH INFO Dundël Suuf



N° 29 / MAI 2023

Contact IFDC :
Projet Feed The Future Sénégal
Dundël Suuf
Immeuble Serigne Saliou Mbacké,
2e étage en face station Shell
Route des Almadies, Ngor – Dakar, Sénégal -
Tél : +(221) 33 825 18 34
Email : dundelsuuf@ifdc.org
Site web : www.ifdc.org

MICRODOSE ET PLACEMENT PROFOND DE L'URÉE LA MÉCANISATION EN MARCHÉ !

Depuis 2019, le projet Feed The Future Sénégal Dundël Suuf vulgarise sur l'étendue du territoire national les technologies de la microdose (MD) et du Placement Profond de l'Urée (PPU) à travers la sensibilisation des producteurs, la forma-

tion, les tests, la démonstration et la diffusion de ces technologies. Cependant, la principale contrainte soulevée par la majeure partie des producteurs est la pénibilité de l'application de la MD et du PPU. Fort de ce constat, le projet a décidé (i)

de travailler sur la mécanisation de ces technologies en signant un protocole avec la recherche pour le développement de prototypes d'applicateurs de la MD et du PPU (Photo 1) mais aussi (ii) d'importer du Mali un prototype d'applicateur de la MD (photo 2).

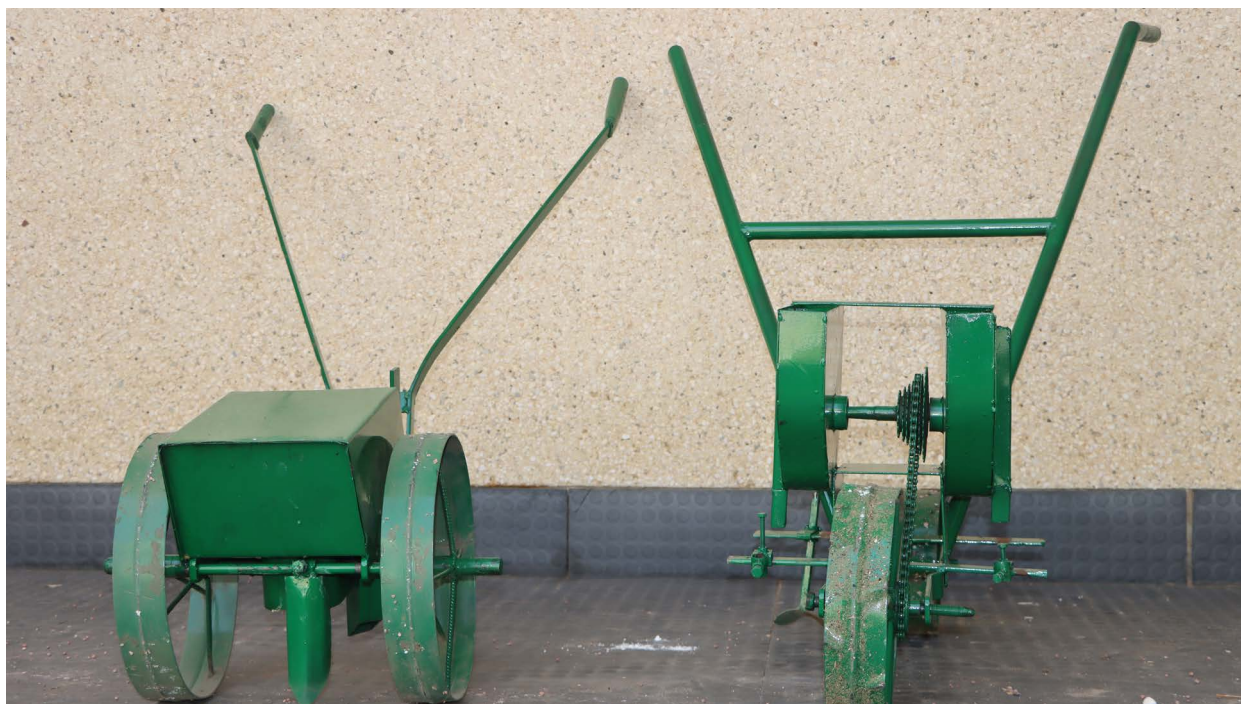


Photo 1 : Prototypes d'applicateurs PPU (à gauche) et MD (à droite) produits par la recherche





Photo 2 : Prototypes d'applicateurs en provenance du Mali pour les tests

Pour évaluer leurs fonctionnalités, le projet a initié des tests de ces trois (3) types d'applicateurs sur le riz, le gombo et le mil.

- **Tests des prototypes d'applicateurs produits par la recherche au Sénégal**

Les tests ont été effectués avec la participation de 17 producteurs dans le village de Taredji , département Podor, région de Saint Louis.

A l'issue des tests, il a été recommandé au concepteur de :

- Revoir la fréquence de sortie des granules pour respecter les écartements comme définis dans le protocole (40cm entre deux sorties).



Photos 3&4 : Tests des applicateurs par les producteurs sur le riz (à gauche) et sur le gombo (à droite) dans la vallée



Résultat

- **Tests prototypes d'applicateurs provenant du Mali sur le mil et sur le gombo**

Les tests se sont déroulés dans le village de Ndiar, département de Thiès, région de Thiès et ont permis de formuler les principales recommandations suivantes :

- Modifier la fréquence de sortie des engrais pour être en phase avec les écartements recommandés pour le mil et la distance entre les poquets et l'application de l'engrais
- Prévoir une jauge qui permet d'apprécier le niveau de l'engrais dans le tambour en cours d'application pour éviter que la machine ne continue de tourner au moment où le produit est épuisé.

Une fois la conception finalisée, ces applicateurs PPU et MD réduiront la pénibilité du travail des producteurs sénégalais et permettront une utilisation efficace des engrais dans la production agricole.



Photos 5&6 : Test des applicateurs MD en provenance du Mali



Photo 7 : Vue des deux compartiments de l'applicateur

A noter que cette machine est à double usage car conçu pour le semis et l'application de la microdose comme indiqué sur le photo (photo 7) ci-dessus.

NIVEAU DES PRIX SUBVENTIONNÉS ET NON SUBVENTIONNÉS DE CERTAINS ENGRAIS AU SÉNÉGAL

Engrais	Type	Unité	Prix moyen (F CFA)
DAP	Non subventionné	50kg	33 333
	Subventionné	50kg	12 500
NPK 10 10 20	Non subventionné	50kg	23 000
	Subventionné	50kg	12 500
NPK 15 10 10	Non subventionné	50kg	25 000
	Subventionné	50kg	12 500
NPK 15 15 15	Non subventionné	50kg	27 500
	Subventionné	50kg	12 500
NPK 6 20 10	Non subventionné	50kg	21 750
	Subventionné	50kg	12 500
Urée	Non subventionné	50kg	32 667
	Subventionné	50kg	16 875

Commentaire :

- Comparé au mois précédent, on note une hausse des prix des engrais allant de 2,6% pour le NPK 10 10 20 à 8% pour le NPK 15 15 15 à l'exception du prix du NPK 6 20 10 qui est stable. (Source : Dundël Suuf 2023)

Prix de cession des fertilisants subventionnés pour la Campagne Agricole 2023/2024

Formules	Prix fournisseur (FCFA / T ou L ou 100g)	Subvention (FCFA / T ou L ou 100g)	Taux de subvention (%)	Prix unitaire de cession (FCFA/Sac ou L ou 100g)
6 20 10	345 000	185 000	53,62	8 000
15 15 15	425 000	205 000	48,24	11 000
15 10 10	355 000	155 000	43,66	10 000
9 23 30	515 000	255 000	49,51	13 000
10 10 20	415 000	185 000	44,58	11 500
Urée	400 000	150 000	37,50	12 500
Phosphate	120 000	70 000	58,33	2 500
Engrais organique solide	210 000	170 000	80,95	2 000
Engrais foliaire	20 000	18 000	90,00	2 000
Amendement organique solide	160 000	130 000	81,25	1 500
Biostimulant solide	7 000	6 500	92,86	500

(Source : Circulaire n° 01056 du MAERSA du 19 mai 2023)